

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Travaux de rénovation énergétique et aménagement des combles de la Mairie – Lot n°04 Menuiseries bois / Entreprise LES MENUISERIES DE L'AIN / Avenant n° 02 (1.1)**

Service : *Pôle opérationnel (SM - CF)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° et les articles R.2194-1 à R.2194-9 du Code de la commande publique,

VU la décision n°2024_103_DEC en date du 27 juin 2024 attribuant le marché de travaux de rénovation énergétique et aménagement des combles de la Mairie – lot n°04 Menuiseries bois – à l'entreprise LES MENUISERIES DE L'AIN,

VU l'acte d'engagement signé le 27 juin 2024 et notifié à l'entreprise LES MENUISERIES DE L'AIN le 1^{er} juillet 2024,

VU l'avenant n°01 signé le 27 mai 2025 et notifié à l'entreprise LES MENUISERIES DE L'AIN le 2 juin 2025,

VU le budget 2025,

VU le projet d'avenant n° 02,

CONSIDÉRANT qu'en cours de réalisation des travaux, il apparaît nécessaire de modifier des prestations ; que ces prestations ont pour objet la reprise de 23 paires de volets,

CONSIDÉRANT qu'il est donc nécessaire de signer un avenant au marché afin d'y intégrer ces prestations d'un montant de 14 065 € HT,

DÉCIDE

- ✚ **DE SIGNER** l'avenant n° 02 au marché de travaux de rénovation énergétique et aménagement des combles de la Mairie – lot n°04 Menuiseries bois – pour un montant total de 14 065 € HT, soit une augmentation de 5.64 % du montant initial du marché.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 13 juin 2025.

Le Maire,
Patrice DUNAND

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 16 juin 2025 et publiée en ligne sur le site internet de la ville le 16 juin 2025.

